

REFERENTIEL DE COMPETENCES

de l'enseignant spécialisé C.A.P.A. - S.H.

Option F

Réf. à la Circulaire n° 2004-026 du 10-02-2004

On attend que l'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ...

- participe à l'élaboration du projet pédagogique global de la S.E.G.P.A. et à son articulation avec le projet global de l'établissement dans la prise en charge des publics en difficulté.
- conçoit un dispositif d'enseignement - apprentissage prenant en compte les objectifs des E.G.P.A. et les compétences repérées des élèves.
- met en place, dans sa pratique, des activités qui visent explicitement l'éducation à la citoyenneté des adolescents en difficulté.
- met en œuvre des pratiques d'évaluation formative impliquant les élèves.
- utilise le livret de compétences comme instrument de suivi des acquisitions des élèves et de communication avec l'adolescent et sa famille.
- participe à des actions d'intégration d'élèves relevant du handicap affectés dans des établissements spécialisés et scolarisés en E.G.P.A. (projet d'intégration particulier pour ces élèves à rédiger en équipe).
- conçoit, présente et conduit un certain nombre d'activités en projet propres à :
 - développer la formation générale des jeunes,
 - aider les apprentissages chez les jeunes.(Il s'agit de concevoir les intersections des champs disciplinaires dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs).
- participe en équipe à des activités pluridisciplinaires décloisonnées :
description de projets, de programmations d'activités et de progressions associant :
 - soit la technologie (sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, en collaboration avec les professeurs de technologie du collège),
 - soit des champs professionnels (sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, en collaboration avec les P.L.P. des E.G.P.A.).
- identifie les dispositifs de formation professionnelle initiale, ainsi que les grands principes de validation des diplômes de niveau V dans un souci d'accompagnement des élèves et des familles pour le projet professionnel de l'élève.
(Il s'agit de repérer, dans le bassin d'emploi, les différents itinéraires d'accès à une formation qualifiante, ouverts à des adolescents en difficulté ; connaissance du partenariat au sein du réseau d'établissements et d'entreprises.)
- réalise des outils ou documents (connaissance des métiers, suivis de stages, etc...) qui contribuent :
 - soit à l'éducation des élèves à l'orientation,
 - soit à une formation qualifiante.